

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2018

RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION POUR UNE RELATION DE
CONFIANCE AVEC LE PUBLIC - (N° 1056)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 106

présenté par
M. Guerini

ARTICLE 34

À la première phrase de l'alinéa 26, substituer aux mots :

« et dont le ou les candidats retenus ont été désignés »

les mots :

« dont le candidat retenu a été désigné ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.